



Fiche de restitution :

Atelier Pêche-Aquaculture

Président : M. Jean-Marie HUBERT, Président de la Commission agriculture, pêche et développement rural, Conseil Régional de Guadeloupe

Secrétaire : Lise Jean-Louis (DM Martinique)

Rapporteurs : Nicolas Diaz (Région Guadeloupe) et Oriane Raulet (DM971)

A la demande de l'ensemble des participants à cette table ronde, les travaux portent non seulement sur la pêche mais également sur l'aquaculture.

Le diagnostic interne de la thématique permet de faire ressortir les atouts et faiblesses, c'est-à-dire ce qui caractérise la thématique abordée	
ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Vente directe majoritaire : qualité/fraîcheur du produit/variétés des produits • Demande élevée des consommateurs pour les produits de la pêche et de l'aquaculture • Pêche et aquaculture artisanales pourvoyeuses d'emplois et d'activités • Dispositifs de concentration de poissons existants (DCP) • Dimension culturelle et sociale /ancrage territorial important / tissu associatif dense • ZEE immense et une ressource insuffisamment exploitée par la flotille locale (thon, daurade, etc.) • Nombreux marins pêcheurs techniquement compétents 	<ul style="list-style-type: none"> • Vente directe majoritaire : prix de vente bas, temps de commercialisation long, structure de commercialisation insuffisante • Production de la filière insuffisante : une majorité des produits de la pêche de la consommation locale importée • Absence de référentiel technico-économique • Pêche côtière prédominante en raison de navires (yoles / saintoises) peu adaptés à la pêche au large (DCP) : flotte de pêche inadaptée • Durée de vie limitée des DCP, nécessitant des investissements réguliers • Filière insuffisamment structurée (pas d'interprofessions ou de structures organisatrices hors comités régionaux des pêches)

- Résilience de la flotte face aux aléas climatiques
- Réglementation des pêches excluant les techniques les plus impactantes (engins traînants...)
- Soutien des collectivités locales aux secteurs pêche/aquaculture
- Maîtrise technique de l'aquaculture pour une espèce (ombrine ocellée)
- Conditions thermiques favorables à l'aquaculture et nombreuses zones d'implantations potentielles

- Points de débarquements nombreux et équipements vieillissants peu ou pas fonctionnels (infrastructures portuaires non structurées et non gérées)
- Peu de structures d'haliotransformation, qui permettraient une meilleure valorisation des produits de la pêche
- Pénibilité du métier et absence de suivi des accidentologies liées aux métiers
- Peu de moyen de recherches et de transfert/développement par rapport aux besoins de connaissances identifiés
- Manque de connaissances sur l'état et la gestion des ressources (non définition des RDM = rendement maximum durable)
- Contraintes ICPE et mille feuilles réglementaire freinant les initiatives aquacoles
- Absence de systèmes de couverture des risques (privés et publics)
- Offre de formation insuffisante auprès des centres et difficultés d'embarquement et d'accompagnement des apprenants
- Surcoûts liés à l'éloignement et l'insularité
- Vision stratégique à moyen et long terme contrainte par la PCP (Politique Commune de Pêche), inadaptée / FEAMP insuffisant
- Fragilité des entreprises : difficultés de pré-financement en particulier

Le diagnostic externe à la thématique permet de faire ressortir les opportunités et les menaces à la thématique

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Ressources au large sous-exploitées, même si des espèces sont mal évaluées à ce jour (dorade coryphène, thon noir) voire menacées (marlin bleu) • Forte potentialité d'une gestion durable de la pêche et de l'aquaculture • Possible financement du renouvellement de la flotte de pêche • Des marges encore importantes en termes de flotte de pêche (jauge et puissance) • Création du Conseil Consultatif des RUP (CC-RUP) dans le cadre de la PCP • Existence d'organismes de coopération régionale (COPACO, ICCAT, CRFM...) (malgré l'absence de représentation directe des territoires) • Valorisation de la filière professionnelle accrue (communication) • Diversification des activités (tourisme) • Essor touristique de la destination des Antilles devant permettre une valorisation des produits locaux • Réduction de la dépendance alimentaire des territoires • Amélioration réglementaire tenant compte de la spécificité des RUP • Tissu associatif dense mais à dynamiser 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources du plateau continental en mauvais état : pollutions diverses dont la chlordécone, espèces invasives, baisse quantitative de la ressource halieutique, sargasses. • Effort de pêche mal connu (non-respect des obligations déclaratives, pêche illégale). • Age moyen des pêcheurs élevé, profession qui se renouvelle peu • Dépendance énergétique vis-à-vis du prix du carburant • Développement d'une flottille concurrente étrangère sur la ressource (asiatique...) • Evolution réglementaire du FEAMP post-2020 (arrêt de l'aide à l'investissement à l'aquaculture, à la transformation des produits et limitation de l'enveloppe PCS proposés dans les projets de règlements) • Concurrence de l'importation légale/ illégale • Concurrence de la pêche de loisir et de la pêche informelle • Vulnérabilité de la pêche et de l'aquaculture au changement climatique • Vol, destruction des installations aquacoles et des engins et navires de pêche • Endettement social des professionnels • Aquaculture : absence de sécurisation à moyen/long terme sur la fourniture des larves/alevins

AXES STRATÉGIQUES PRIORITAIRES DU DSB
pour la thématique pêche / aquaculture

3 grands enjeux à l'échelle du bassin :

- **Durabilité des pêcheries et de l'aquaculture**
- **Souveraineté et qualité alimentaire**
- **Création de richesses et d'emplois**

Axe stratégique à inscrire au DSB	Niveau de priorité	Quelles actions ? (non exhaustif)
Redéploiement vers le large des pêcheries	fort	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la flotte • Déployer des DCP et mettre en place une organisation collective
Améliorer la connaissance (technique, social et économique)	fort	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un observatoire de la pêche du bassin • Mettre en réseau les expertises existantes sur les différents territoires • Évaluer les ressources • Renforcer les équipes de recherche/ développement • Mieux valoriser les connaissances empiriques des professionnels • Diversifier la production aquacole sur les espèces natives • Mieux connaître la relation aquaculture/ environnement et le lien terre/mer • Se saisir des travaux sur les Zones Fonctionnelles Halieutiques
Gestion innovante de la ressource	fort	<ul style="list-style-type: none"> • Créer de structures de transferts et d'expérimentation interrégionaux (aquaculture et pêche) • Améliorer la réglementation
Adapter l'offre de formation	fort	<ul style="list-style-type: none"> • Se mettre en conformité avec les obligations réglementaires (au minimum) • Proposer des formations « à la carte » (gestion d'entreprise, environnement marin...)

		<i>(voir travaux de la table ronde dédiée à la formation professionnelle)</i>
Professionnaliser les entreprises	fort	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des formations comptabilité • Professionnaliser les entreprises en gestion sociale et administrative • Assurer le rendu des obligations déclaratives
Assurer une organisation collective de la filière	moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une interprofession • Dynamiser le tissu associatif
Équipements et infrastructures portuaires	moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser et actualiser les schémas territoriaux d'organisation et d'équipement des ports de pêche • Mettre en œuvre les schémas
Diversifier et adapter les métiers	moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le pescatourisme
Lutter contre la pêche INN	fort	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer et coordonner les moyens de surveillance et de contrôle terre/mer
Coopération sur la gestion durable de la ressource et l'organisation des marchés		<i>(voir travaux de la table ronde dédiée à la coopération)</i>
Valoriser les produits	fort	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la traçabilité des produits • Lancer une démarche de labellisation des produits • Mieux transformer les produits
Favoriser le renouvellement des générations	fort	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les métiers de la pêche et de l'aquaculture • Encourager la transmission d'entreprises et la création
Développer l'aquaculture durable	fort	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un plan interrégional stratégique • Résoudre les freins réglementaires • Soutenir l'investissement
Mieux reconnaître les spécificités des RUP	fort	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur le CC RUP créé en 2019 • Mener des actions de lobbying
Gérer les risques	moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des fonds assurantiels, de secours, de garantie

		<ul style="list-style-type: none">• Organiser des systèmes de solidarité
--	--	----------------------------------------------------------------------------------------